



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 01 avril 2016

**OBJET :** ECONOMIE, INDUSTRIE, TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - Adoption du Schéma métropolitain de développement touristique pour la période 2016-2020.

Délibération n° 8

Rapporteur : Fabrice HUGELE

Le premier avril deux mille seize à 10 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **123** de la n°1 à la n°7, **124** de la n°8 à la n°18, **122** de la n°45, **120** de la n°46 à la n°62.

**Présents :**

**Bresson :** DE GAUDEMARIS, suppléant de REBUFFET – **Brié et Angonnes :** CHARVET – **Champ sur Drac :** NIVON, MANTONNIER – **Champagnier :** CLOTEAU, pouvoir à MANTONNIER de la n°1 à la n°8 – **Claix :** OCTRU, STRECKER – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX – **Domène :** LONGO de la n°1 à la n°33, pouvoir à STRECKER de la n°34 à la n°62, SAVIN – **Echirolles :** JOLLY de la n°1 à la n°18, LABRIET de la n°1 à la n°8, de la n°19 à la n°62, pouvoir à LEGRAND de la n°9 à la n°18, MONEL de la n°1 à la n°28, pouvoir à SULLI de la n°29 à la n°62, PESQUET de la n°1 à la n°40, pouvoir à LEGRAND de la n°41 à la n°62, LEGRAND, SULLI, MARCHE – **Eybens :** MEGEVAND de la n°1 à la n°28, pouvoir à LHEUREUX de la n°29 à la n°62, BEJAJI – **Fontaine :** DUTRONCY, THOVISTE, TROVERO, BALDACCHINO – **Gières :** DESSARTS de la n°1 à la n°41, pouvoir à JM GAUTHIER de la 42 à la n°62, VERRI – **Grenoble :** SALAT, SAFAR pouvoir à SALAT de la n°1 à la n°7 et pouvoir à BUSTOS de la n°28 à la n°62, BURBA, JORDANOV, PELLAT FINET de la n°1 à la n°43 et pouvoir à OCTRU de la n°44 à la n°62, CHAMUSSY, CAZENAVE, PIOLLE de la n°1 à la n°18 et de la n°29 à la n°62, pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°19 à la n°28, MARTIN de la n°19 à la n°27, de la n°30 à la n°62, pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°1 à la n°18 et de la n°28 à la n°29, SABRI de la n°1 à la n°18 et de la n°29 à la n°43, pouvoir à OUDJAOUDI de la n°19 à la n°28 et pouvoir à DENOYELLE de la n°44 à la n°62, CAPDEPON de la n°8 à la n°18 et de la n°33 à la n°62, pouvoir à CLOUAIRE de la n°1 à la n°7 et pouvoir à DENOYELLE de la n°19 à la n°32, MACRET de la n°1 à la n°43, pouvoir à SABRI de la n°44 à la n°62, C GARNIER, BOUZAIENE de la n°1 à la n°28, pouvoir à C GARNIER de la n°29 à la n°62, KIRKYACHARIAN, CLOUAIRE de la n°1 à la n°18, pouvoir à HABFAST de la n°19 à la n°43 et pouvoir à BERNARD de la n°44 à la n°62, JULLIAN de la n°1 à la n°18, pouvoir à DUTRONCY de la n°19 à la n°62, RAKOSE de la n°1 à la n°45, pouvoir à DATHE de la n°46 à la n°62, FRISTOT, LHEUREUX de la n°29 à la n°62, pouvoir à C GARNIER de la n°1 à la n°28, HABFAST de la n°1 à la n°43, pouvoir à BOUILLON de la n°44 à la n°62, DATHE, CONFESSON, BOUILLON de la n°19 à la n°62, pouvoir à BEJAJI de la n°1 à la n°18, MONGABURU de la n°11 à la n°45, pouvoir à PIOLLE de la n°1 à la n°10 et pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°46 à la n°62, DENOYELLE de la n°4 à la n°62, pouvoir à DATHE de la n°1 à la n°3, BERNARD – **Herbeys :** CAUSSE – **Jarrie :** GUERRERO, BALESTRIERI – **La Tronche :** SPINDLER, WOLF – **Le Fontanil-Cornillon :** POIRIER de la n°8 à la n°62, pouvoir à LONGO de la n°1 à la n°7 – **Le Gua :** MAYOUSSIER – **Meylan :** CARDIN, ALLEMAND-DAMOND, PEYRIN de la n°1 à la n°45 – **Miribel Lanchâtre :** Michel GAUTHIER – **Montchaboud :** FASOLA – **Mont Sain Martin :** VILLOUD de la n°1 à la n°45 et pouvoir à FASOLA de la n°46 à la n°62 – **Murianette :** GRILLO – **Notre Dame de Mesage :** TOÏA, pouvoir RAFFIN DE LA N°1 à n°6 – **Noyarey :** ROUX, SUCHEL, pouvoir à ROUX de la n°1 à la n°13 – **Poisat :** BURGUN de la n°1 à la n°45, BUSTOS – **Le Pont de Claix :** GRAND de la n°1 à la n°18, pouvoir à FERRARI de la n°19 à la n°62, FERRARI,

DURAND – **Proveysieux** : RAFFIN – **Quaix en Chartreuse** : POULET – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON – **Saint Egrève** : BOISSET, HADDAD – **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD, BONO – **Saint Martin d'Hères** : ZITOUNI, QUEIROS de la n°1 à la n°27, pouvoir à VEYRET de la n°28 à la n°62, RUBES, VEYRET, OUDJAUDI de la n°1 à la n°33, pouvoir à BEJAJI de la n°34 à la n°62 – **Saint Martin Le Vinoux** : OLLIVIER – **Saint Paul de Varcès** : CURTET, RICHARD de la n°1 à la n°43, pouvoir à CURTET de la n°44 à la n°62 – **Saint Pierre de Mésage** : MASNADA – **Sarcenas** : LOVERA de la n°8 à la n°62 – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON – **Sassenage** : COIGNE, BRITES, BELLE – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, GUIGUI, REPELLIN pouvoir à GUIGUI de la n°1 à la n°7 – **Seyssins** : HUGELE, MOROTE de la n°1 à la n°36, pouvoir à CARDIN de la n°37 à la n°62 – **Varces Allières et Risset** : BEJUY, CORBET – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : A. GARNIER de la n°1 à la n°28, pouvoir à RAVET de la n°29 à la n°62, RAVET – **Venon** : GERBIER – **Veurey-Voroize** : JULLIEN de la n°1 à la n°18, de la n°30 à la n°45, pouvoir à BALESTRIERI de la n°19 à la n°29 et pouvoir à GUERRERO de la n°46 à n°62 – **Vif** : GENET, VIAL – **Vizille** : BIZEC pouvoir à JM GAUTHIER de la n°1 à la n°7, AUDINOS pouvoir à GERBIER de la n°1 à la n°7.

**Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :**

**Brié et Angonnes** : BOULEBSOL, pouvoir à CHARVET – **Grenoble** : BERANGER pouvoir à CAZENAVE, BERTRAND pouvoir à FRISTOT, JACTAT pouvoir à CONFESSON, D'ORNANO, pouvoir à JOLLY – **Le Fontanil-Cornillon** : De Saint LEGER pouvoir à QUAIX – **Notre Dame de Commiers** : MARRON pouvoir à PLENET – **Saint Egrève** : KAMOWSKI pouvoir à BOISSET – **Saint Martin d'Hères** : CUPANI pouvoir à BELLE, GAFSI pouvoir à GRILLO – **Saint Martin Le Vinoux** : PERINNEL pouvoir à OLLIVIER.

**Absents excusés:**

**Grenoble** : D'ORNANO de la n°19 à la n°62 – **Echirolles** : JOLLY de la n° 19 à la n°62 – **Meylan** : PEYRIN de la n°46 à la n°62 – **Poisat** : BURGUN de la n°45 à la n° 62 – **Sarcenas** : LOVERA de la n°1 à la n°7.

M. Georges BURBA a été nommé secrétaire de séance.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-2 ;

Vu le décret n° 2014-1601 portant création de la métropole dénommée « Grenoble-Alpes Métropole » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2014 instaurant une taxe de séjour sur le territoire métropolitain ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 3 juillet 2015 relative à l'engagement d'une démarche d'élaboration d'un schéma de développement touristique pour la période 2016-2020 ;

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes, la compétence tourisme.

En préparation de cette prise de compétence, Grenoble-Alpes Métropole a mené une première étape de réflexion préalable en 2013 avec l'élaboration d'un pré-schéma tourisme et loisirs établissant un diagnostic territorial, des enjeux et pistes stratégiques de développement. Une réflexion et une étude sur le potentiel fiscal et l'instauration d'une taxe de séjour communautaire ont également été conduites.

Au second semestre 2014, des groupes de travail sur le tourisme d'affaires, d'agrément et le positionnement de la destination ont été organisés, auxquels l'ensemble des communes a été convié ainsi qu'Isère Tourisme, les Offices de tourisme de Grenoble, Sassenage, et Vizille, le Syndicat d'Initiative du Sappey, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Parc Naturel Régional de Chartreuse, le Parc Naturel Régional du Vercors, la Communauté d'agglomération du Pays du Grésivaudan, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais...

Par délibération du 19 décembre 2014, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole a instauré une taxe de séjour au réel sur l'ensemble du territoire métropolitain et par délibération du 3 juillet 2015, le Conseil métropolitain a décidé d'engager les démarches pour élaborer un schéma de développement touristique pour la période 2016-2020.

A cette fin, une large concertation a été menée d'octobre 2015 à janvier 2016, avec 14 réunions de travail collectif rassemblant les membres du Comité de direction (CODIR) de l'Office de Tourisme Métropolitain et des acteurs du tourisme, soit une centaine de participants (hébergeurs, restaurateurs, stations, centres de congrès, massifs, territoires voisins, professionnels du tourisme et des loisirs...).

Cette concertation a permis de confirmer la stratégie de développement autour d'un positionnement différenciateur « Grenoble, une Métropole au cœur des Alpes » et de valider les principaux enjeux de cette stratégie :

- Consolider la place de la Métropole sur les rencontres professionnelles pour entrer dans le top 5 des destinations françaises ;
- Développer les flux de tourisme d'agrément pour soutenir la rentabilité des professionnels du tourisme, des commerces... et développer l'emploi local ;
- Mettre en place une destination touristique à une échelle large ;
- Consolider l'image et l'attractivité de la destination pour intéresser aussi bien un public exogène qu'endogène.
- Faire de la politique métropolitaine en faveur du tourisme un outil de développement territorial et d'amélioration du cadre de vie des métropolitains.

Le positionnement « Grenoble, une Métropole au cœur des Alpes » recentre la Métropole sur ses points réels de différenciation par rapport aux autres agglomérations françaises et européennes et se décline dans le tourisme d'agrément comme dans le tourisme d'affaires :

- La proximité immédiate de massifs alpins, d'espaces naturels et de paysages uniques offre de nombreuses activités touristiques en toute saison, des lieux de pratiques sportives diversifiées et des paysages exceptionnels, accessibles aux touristes et aux clientèles locales, consommatrices de loisirs et d'excursions.
- L'innovation, cœur du développement économique de la Métropole, est le point d'entrée du tourisme d'affaires sur les filières économiques d'excellence.
- Le développement touristique doit s'inscrire dans une optique durable et responsable, en particulier sur les enjeux environnementaux, avec le renforcement d'un tourisme décarboné.

Ce positionnement est fortement ancré sur le territoire et légitime par rapport à ses réalités. Il se veut résolument concret et réaliste face aux potentialités de la Métropole. Enfin, il entre en résonance avec les stratégies touristiques des territoires de la Métropole et celles de ses territoires voisins, par exemple avec les politiques communales de valorisation de leurs ressources culturelles et patrimoniales ou encore les politiques de mobilités portées par plusieurs intercommunalités voisines de la Métropole.

Pour mettre en œuvre cette stratégie de développement, cinq grands axes de travail ont été identifiés et déclinés en 18 fiches actions :

## **Axe A : Concrétiser la promesse client de la ville au cœur des montagnes**

### Chantier A1 : Renforcer l'accessibilité entre ville et massifs

- Action 1 / Développer des liaisons touristiques entre ville et massifs : adaptation ou mise en place de lignes touristiques prioritaires entre massifs et métropole, de services de co-voiturage et de modes de déplacements alternatifs, zéro-carbone, en priorisant les liaisons vers les stations de ski et thermales et grands sites.
- Action 2 / Mettre en tourisme les lignes touristiques ville – massifs : clarifier et simplifier l'accessibilité à ces lignes par la mise en place de mesures d'accompagnement en matière d'information et communication (habillage navettes...), de billetterie et de gouvernance.

### Chantier A2 : Mettre en place des produits communs et les vendre

- Action 3 / Créer des packages avec les « incontournables » et des packages dynamiques : créer et commercialiser des pass tourisme d'une durée de 24h à 72h donnant accès aux principaux sites de la Métropole et des massifs, et aux réseaux de transports en commun. Favoriser une offre courts séjours « zéro-carbone » et / ou éco-labellisée
- Action 4 / Créer une plate-forme numérique touristique marchande : développer une plate-forme numérique de commercialisation de produits touristiques (site portail et thématiques, site marchand, réseaux sociaux...), bi/trilingue avec information touristique générique et ciblée, et commercialisation. Cette plate-forme marchande sera développée au sein de la plate-forme d'accueil numérique et d'information évoquée dans l'action 14.

### Chantier A3 : Développer les sites emblématiques du lien ville/montagne

- Action 5 / Considérant la nécessité de préserver ses caractéristiques environnementales comme patrimoniales, le site de la Bastille doit devenir un éco-site exemplaire à l'image de la Métropole apaisée, permettant également des actions d'éducation à l'environnement et au paysage montagnard. Lieu unique croisant culture et montagne, le développement des potentialités du site dans une vision globale et de long terme renforcera sa place de premier pôle touristique de la Métropole, de loisirs et découverte de la montagne, emblématique de la destination.
- Action 6 / Développer d'autres secteurs et liens ville/montagne : travail entre les Autorités Organisatrices de la mobilité (AOM) pour une uniformisation progressive des politiques de mobilité ; réflexions sur de nouveaux modes de transport plus capacitaires ; étude spécifique sur le développement du secteur Vizille Uriage Prémol Chamrousse. Il s'agira également de travailler sur les liens à tisser avec les espaces naturels du territoire, à travers entre autres le réseau de sentiers pédestres existant et de valoriser un réseau d'espaces naturels remarquables offrant des possibilités de découverte des richesses naturelles et de pratiques d'activités récréatives de plein air.

## **Axe B : Développer l'attractivité par une promotion efficace, une prise de parole nouvelle centrée sur le lien ville-montagne**

### Chantier B1 : Une nouvelle politique de promotion

- Action 7 / Refonder la politique de promotion de la destination (agrément et affaires) : décliner la future marque territoriale de la Métropole pour assurer la promotion de la destination et asseoir la visibilité de la destination par des campagnes de notoriété, la participation à des salons, des actions de promotion...
- Action 8 / Renforcer la promotion de la destination affaires : développement des actions de promotion et de prospection commerciale sur les cibles affaires par différents canaux : salons, réseaux, campagnes de communication... ; travail en lien avec les acteurs des filières économiques.

### Chantier B2 : Développer l'attractivité par l'événementiel

- Action 9 / Imaginer et programmer les événements porteurs d'image et d'attractivité : poursuivre la politique de soutien aux manifestations locales qui participent à l'animation du territoire, développer les événements existants à potentiel touristique sur les thèmes art et science, montagne, révolutions, sports... développer un événementiel populaire et festif porteur d'une différenciation concurrentielle par rapport à d'autres territoires et génératrice de flux touristiques et de retombées économiques

## **Axe C : Améliorer la compétitivité de la destination par un travail de qualification de l'offre**

### Chantier C1 : Mettre à niveau l'offre touristique

- Action 10 / Qualifier les fonctionnalités urbaines à destination des touristes : définir un plan de signalétique et d'aménagement des espaces publics du centre urbain et des autres zones touristiques ; définir un plan d'accueil des autocars de tourisme et des camping-cars.
- Action 11 / Accompagner les professionnels du tourisme dans leurs développements : assistance technique et administrative auprès des professionnels pour des requalifications/développement et porteurs de projet de création d'équipements touristiques, informer et encourager les démarches d'éco-labellisations.

### Chantier C2 : Mettre à niveau l'offre de tourisme d'affaires

- Action 12 / Prévoir les réinvestissements sur Alpexpo : définir les investissements nécessaires à partir d'une analyse du fonctionnement du site et de ses besoins et planification des réalisations.

- Action 13 / Trouver un lieu de grande capacité pour les soirées de gala : réaliser une étude comparative des sites potentiels d'accueil de soirées de gala de plus de 500 pax (places) sur la Métropole avec chiffrage des investissements nécessaires pour une utilisation efficace à coût raisonnable.

## **Axe D : Garantir l'excellence tout au long de la chaîne d'accueil et de services aux publics**

### Chantier D1 : Une nouvelle politique d'accueil grand public

- Action 14 / Développer l'accueil numérique d'information touristique à l'échelle ville-massifs : créer une plateforme numérique d'image, d'accueil et d'information touristiques à l'échelle de la destination de séjour proposée aux clientèles touristiques avec un habillage, une ergonomie et des fonctionnalités modernes. Cette plateforme devra être déclinée en version mobile et comprendra la plateforme marchande évoquée dans l'action 4.
- Action 15 / Refonder la politique d'accueil physique des touristes : évolution de l'aménagement et de l'accueil physique dans les bureaux de l'OTM (Grenoble, gare, Vizille, le Sappey-en-Chartreuse...) ; développement d'accueils mobiles en renfort sur certains lieux et à certaines périodes ; création d'accueils technologiques permanents pour un accès libre à l'information 24h/24h.

### Chantier D2 : Une nouvelle politique d'accueil pour les réunions d'affaires

- Action 16 / Créer des packages d'accueil pour les grandes manifestations d'affaires : continuation des actions d'assistance et d'accompagnement des organisateurs de réunions professionnelles ; création de packs d'accueils donnant droit à un ensemble de services et d'outils gratuits en fonction des retombées économiques générées.

## **Axe E : S'organiser pour mettre en œuvre la stratégie**

### Chantier E1 : Adapter la gouvernance à la stratégie touristique

- Action 17 / Faire évoluer la gouvernance de l'Office de Tourisme Métropolitain et de son Bureau des Congrès : l'OTM garde le statut d'EPIC, piloté par le CODIR dudit OTM. Son action opérationnelle s'organise à travers des commissions thématiques intégrant des représentants des territoires et des massifs aussi bien institutionnels que provenant de la société civile (associations, entreprises, bénévoles, citoyens).

Un système d'adhésion permettra d'adhérer uniquement à l'Office de Tourisme sur la partie agrément, uniquement au Bureau des Congrès ou aux deux.

Le Bureau des congrès reste un service de l'Office de Tourisme, sa gouvernance évolue pour mieux répondre aux enjeux et aux attentes des acteurs de la filière. Le pilotage est assuré par un Comité Directeur ad hoc, présidé par un Vice-Président de l'Office de Tourisme.

Le travail de prospection et de développement est organisé au sein de commissions dédiées à chacune des 6 filières économiques d'excellence.

- Action 18 / Gouvernance de la mise en œuvre et du suivi du schéma de développement touristique par Grenoble-Alpes Métropole : un comité de suivi regroupe les porteurs des actions à mettre en œuvre, des représentants de l'OTM, de la CCI et d'Isère Tourisme autour de la Métropole, et l'ensemble des membres du CODIR élargi de l'Office de Tourisme sous la Présidence du Vice-Président délégué à l'économie, l'industrie, au tourisme et à l'attractivité du territoire de la Métropole.

Ce comité définit les calendriers opérationnels de réalisation et centralise les reportings réguliers des porteurs.

Une présentation globale de l'avancement de la mise en œuvre et des résultats sera proposée chaque année aux élus de la Métropole.

Le détail de chacune des actions est présenté, phasé et budgété dans le schéma de développement touristique de Grenoble-Alpes Métropole 2016-2020, joint en annexe.

Après examen de la Commission Développement et Attractivité du 11 mars 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la mise en œuvre du schéma métropolitain de développement touristique pour la période 2016-2020, joint en annexe,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce schéma.

Sur l'amendement :

NPVV : C. HABFAST

Abstentions : 24 MA, 2 FN

Pour : 97

Conclusions adoptées.

Sur la délibération ainsi amendée :

NPVV : C. HABFAST

Abstention : 24 MA, 2 FN

Pour : 97

Conclusions adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le vendredi 8 avril 2016.

1DL160077